



L'APPROCHE-MEDIATION

FAIRE ÉVOLUER SA POSTURE PROFESSIONNELLE POUR TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES

INTRODUCTION

Tout.e professionnel.le du champ social, judiciaire, de la santé, de l'enseignement... développe, tout au long de son expérience, de nouvelles compétences pour agir efficacement dans des situations particulièrement complexes et conflictuelles.

La médiation familiale est une démarche reconnue dans les situations de conflits dans la famille, notamment parce qu'elle propose une démarche de coopération entre des personnes qui traversent un conflit, pour des adultes entre eux, entre parents et adolescents...

Son cadre, son processus et ses principes permettent aux personnes de concevoir ensemble des solutions satisfaisantes pour chacune, et d'articuler leurs différentes logiques.

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le droit des usagers est une réalité incontournable pour tous les professionnel.le.s.

La philosophie de ce texte repose sur le respect du droit fondamental des personnes à être écoutées, entendues, dans leurs attentes et leurs besoins et dans leurs choix.

La réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007, et plus récemment la loi du 14 mars 2016 vont également dans ce sens, précisant la nécessaire prise en considération de la prévention pour la première, et des besoins des enfants pour la seconde.

Accompagner les personnes nécessite de la part des professionnel.le.s un ajustement de la posture professionnelle afin de proposer un accompagnement constructif, dynamique et coopératif, où s'établissent des échanges continus avec et entre tous les acteurs concernés.

Il s'agit de dépasser la posture « d'expert en diagnostic », pour aller vers la reconnaissance des compétences des personnes en s'attachant à identifier, avec elles, leurs besoins, leurs responsabilités, et le cadre de la loi.



L'APPROCHE-MEDIATION

FAIRE ÉVOLUER SA POSTURE PROFESSIONNELLE POUR TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES

L'Approche-médiation est un modèle d'intervention adaptant l'esprit et le processus de la médiation, applicable dans tout contexte professionnel où les intervenants ne peuvent pas, du fait de leurs missions, être garants des principes de confidentialité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, tel que le prévoit le cadre de la médiation familiale.

L'Approche-médiation facilite l'établissement ou le rétablissement d'une communication constructive et coopérative. Cette approche favorise la possibilité pour les familles et les professionnel.le.s de s'engager ensemble dans un travail de collaboration.

L'Approche-médiation donne aux professionnel.le.s une méthodologie d'intervention rigoureuse, adaptée à leur contexte spécifique professionnel, leur permettant d'élaborer une intervention dynamique axée sur la participation active de chacun.e, privilégiant la possibilité pour les parents, les adolescent.e.s et les enfants de participer concrètement aux décisions et aux choix des accompagnements qui les concernent.

Cette pratique originale a été initiée par **Pierrette BRISSON**¹ et **Michèle SAVOUREY**².

Toutes deux spécialistes de la médiation en protection de l'enfance, elles sont à l'initiative de l'élaboration et de la diffusion de ce modèle au Québec comme en France.

En France, Michèle SAVOUREY, a formé 15 médiateurs familiaux diplômés d'État qui ont acquis la qualification de formateur en Approche-médiation.

Ces formateurs sont certifiés par l'IPAM® (Institut pour la Promotion de l'Approche-Médiation).

¹ Pierrette BRISSON est travailleur social québécoise compétente pour la médiation en protection de l'enfance, initiatrice de l'approche-médiation au Québec.

² Michèle SAVOUREY est psychologue clinicienne expérimentée dans le domaine de la protection de l'enfance, thérapeute familiale, médiatrice familiale D.E., auteur de l'ouvrage « Recréer les liens familiaux » ainsi que du livre « Protection de l'enfance et de la jeunesse - comment accompagner la famille autrement : l'Approche-médiation, principes et méthodologie » et co-auteur de l'ouvrage « Courants de la médiation familiale », tous parus chez Chronique Sociale.



L'APPROCHE-MEDIATION

FAIRE ÉVOLUER SA POSTURE PROFESSIONNELLE POUR TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES

PROGRAMME DE FORMATION

La formation se déroule sur 5 journées de 6h00 s et se décline en 2 modules :

- Un module de 3 jours visant à acquérir les bases théoriques et pratiques de l'Approche-médiation.
- Un module de 2 jours permettant de consolider les acquis et d'accroître l'appropriation et la maîtrise de cette pratique à partir des expérimentations réalisées par les participant.e.s entre les 2 modules.

MODULE 1-Bases théoriques et pratiques de l'Approche-médiation :

Les objectifs de la formation :

- Connaître et se familiariser avec l'esprit et les principes de l'approche-médiation, applicables en contexte d'intervention avec mandat ou non.
- Développer une logique de travail favorisant la participation et la collaboration des différents acteurs impliqués.
- Articuler les contraintes d'un mandat avec les attentes et les aspirations des personnes.
- Acquérir des outils de communication positive et efficace pour prévenir et gérer les conflits.
- Développer des compétences pour travailler autour d'enjeux relationnels complexes.

1^{ère} journée

Les enjeux de ce nouveau modèle d'intervention :

- Les fondamentaux de la médiation familiale
- L'Approche-médiation : ses présupposés et ses appuis conceptuels
- La posture de "tiers neutre" et celle de " tiers impliqué"
- Le recadrage d'une situation de contrainte en une méthodologie collaborative

2^{ème} journée

Intégrer les principes et la pratique d'une communication constructive :

- La communication : un phénomène complexe
- Les différentes attitudes d'écoute
- Les freins et les obstacles à une communication satisfaisante pour les partenaires
- L'utilisation de la reformulation et de la validation tout au long de la démarche

3^{ème} journée

Apprendre à gérer les désaccords et les conflits

- Les conflits sont des opportunités
- L'importance de la prise en compte des émotions et des besoins de chacun
- De la négociation sur position à la négociation sur intérêts
- Clarifier les étapes du processus

MODULE 2- Approfondissement de l'Approche-médiation dans sa pratique professionnelle à partir d'expérimentations réalisées par les stagiaires :

Les objectifs de la formation :

- Intégrer l'utilisation de l'Approche-Médiation dans son contexte professionnel
- Acquérir une plus grande aisance dans la démarche
- Développer ses compétences pour mobiliser les ressources des personnes
- Savoir établir et maintenir un climat de collaboration
- Savoir mieux travailler en partenariat
- Identifier les atouts et les limites de cette approche
- Identifier les impasses et apprendre à les dénouer
- Accueillir les résistances pour développer la collaboration
- Savoir réfléchir et agir dans la complexité

Modalités pédagogiques :

Le premier module est construit avec une alternance d'apports théoriques et d'exercices, de mises en situation, de travaux en sous-groupes, d'échanges et de réflexions partagées, soutenus par la ou les formatrices.

Entre le premier et le second module (délai d'environ deux mois), il est demandé aux stagiaires d'expérimenter tout ou partie du processus de l'Approche-Médiation sur une situation professionnelle ou personnelle et de rédiger un écrit qui présentera la situation ainsi que les effets repérés de l'application.

C'est à partir de ces écrits que sera construit le second module qui sera l'occasion de renforcer les acquis du premier module, notamment au travers d'exercices pratiques.

→ **Un livret pédagogique complet est remis à chaque stagiaire.**

La méthode et les supports de formation sont protégés par les droits d'auteur.

Personnes concernées :

Tout professionnel du champ social, sanitaire, éducatif, psychologique, judiciaire, de la protection de l'enfance.

Formatrices :

Seul.e.s Michèle SAVOUREY ou les formateurs et formatrices certifiées par l'IPAM® sont qualifié.e.s pour proposer la formation « Approche-Médiation ».

Coût : Sur devis

Évaluation et validation :

- Attestation de Formation Professionnelle Continue.
- Vérification en début de formation de la correspondance entre attentes, besoins et objectifs de la formation.
- Bilan de fin de formation sur l'adhésion et la compréhension (forme et contenu).
- Bilan de fin de formation sur l'adéquation entre la proposition et la réalisation.